

*Assurance-chômage—Loi*

Il y a dans ce bill diverses choses dont j'aimerais parler. Je voudrais tout d'abord marquer ma surprise après l'affaire Stella Bliss. Nous ne constatons aucune intention d'amender le bill dans le sens de la décision de la Cour suprême, des arguments présentés par la Commission des droits de la personne, ni même de ce que pense le ministre qui disait, dans un discours hier soir, qu'il en serait tenu compte plus tard.

Je rappelle cela au ministre parce que je n'aime pas voir dans ce bill les conséquences qu'il entraîne pour les femmes. Il n'y a pas seulement l'affaire Stella Bliss, il y a aussi l'exclusion sous-entendue des femmes du programme d'extension des services de main-d'œuvre Canada. J'en parlerai dans un instant. Mais pour en revenir à l'affaire Stella Bliss, le commissaire aux droits de la personne félicitait le ministre le 2 novembre dans les termes suivants:

La Commission espère que vos recommandations au cabinet déboucheront sur la présentation au Parlement de modifications législatives dans le bill réalisant les changements que vous avez annoncés le 1<sup>er</sup> septembre . . .

Si l'article 46 était modifié de telle sorte que la disponibilité d'une femme et son aptitude à effectuer un travail ne soient pas unilatéralement et arbitrairement définies sans tenir compte des circonstances de son cas mais en fonction justement de ces circonstances, l'article 46 serait alors conforme au principe déjà admis dans la modification qui a été apportée en 1975 à l'article 30.

Pourquoi la loi ne tient-elle pas compte de ce principe? Sans contredit, nous nous apprêtons à adopter une loi qui va à l'encontre de la Déclaration canadienne des droits de la personne. N'importe quelle femme au pays sera en mesure de la contester avec succès. Il ne fait aucun doute que la loi qu'on nous demande d'adopter est mauvaise.

Pourquoi le ministre avoue-t-il à la Chambre qu'il a l'intention de proposer qu'on amende ce projet de loi à l'étape de l'étude en comité? Il serait inadmissible qu'il ne le fasse pas. Il espère que la loi sera adoptée dans les plus brefs délais, et pourtant, il vient tout juste de s'engager à remédier plus tard à cette anomalie qui veut que les femmes n'aient pas droit aux prestations d'assurance-chômage en cas de grossesse. Nous en reparlerons à l'étape de l'étude en comité.

Le Programme d'extension des services de Main-d'œuvre Canada, quant à lui, défie toute logique. Personne n'a encore pu m'expliquer d'une façon rationnelle pourquoi, à un moment où le taux de chômage atteint un niveau sans précédent, les femmes ne peuvent plus se prévaloir de ce programme. Au Canada, le chômage est chronique dans une grande mesure et les femmes et les jeunes travailleurs, surtout les jeunes filles en sont victimes.

En période de chômage aigu, les victimes sont toujours les femmes car les employeurs ont une tendance naturelle à donner du travail aux hommes d'abord puisqu'ils sont le gagne-pain. C'est compréhensible dans un sens, je suppose, mais la vie n'est plus ce qu'elle était. Les femmes, mariées et célibataires, font maintenant partie de la main-d'œuvre active. Dans un couple, les conjoints travaillent tous les deux maintenant, non parce qu'ils le veulent bien, mais parce qu'autrement, ils ne parviendraient pas à boucler leur budget.

Il y a la question de la famille monoparentale, un phénomène de plus en plus fréquent dans notre société. On trouve de plus en plus de familles monoparentales au pays, que ce soit une question de choix, de divorce ou d'autres circonstances.

[M. McGrath.]

Ces femmes sont évidemment obligées de travailler. Elles n'ont pas le choix.

Je pense avoir décrit la situation des deux tiers des femmes qui font partie de la main-d'œuvre active. Le tiers des femmes qui reste doivent travailler pour se subvenir à elles-mêmes. Elles souffrent tout autant sinon plus du chômage élevé qui sévit de façon endémique que leurs compatriotes de l'autre sexe. Cependant, pour des raisons qui défient toute logique, le ministre a décidé de prendre une mesure économique pour exclure les femmes du Programme d'extension des services de Main-d'œuvre Canada.

**M. Rodriguez:** Les boucs émissaires.

**M. McGrath:** On en fait les boucs émissaires. Peut-être le fait-il parce que les femmes se font entendre et que cette mesure démontrera que le gouvernement impose effectivement des restrictions. Il semblerait que c'est là la stratégie du programme de restrictions du gouvernement, à savoir, imposer des restrictions dans des domaines suscitant beaucoup de publicité pour démontrer qu'il a l'intention de réduire les dépenses publiques.

Si vous étiez à la place des gens de Bell Island, à Terre-Neuve, où les mines sont fermées depuis onze ans, et si vous étiez une femme, vous auriez autant de mal à vous trouver un emploi qu'un homme. Vous auriez autant besoin de formation et d'orientation professionnelle pour pouvoir travailler qu'un homme qui a été en chômage durant cette même période.

Cela vaut pour n'importe qui dans la même situation au Canada. J'espère donc que le gouvernement va revenir sur sa décision à propos du programme. Je pourrais citer certains passages du texte, mais je ne le ferai pas. Je crois que j'ai fait valoir mon point. Je soupçonne qu'on en entendra parler encore davantage avant que le bill ne reçoive l'approbation définitive de la Chambre. Le bill renferme plusieurs propositions importantes. J'aimerais les passer en revue. J'ai déjà signalé l'une d'entre elles qui me tracassait. Elle inquiète bien des gens des provinces de l'Atlantique.

Je regrette qu'il y ait si peu de députés des provinces de l'Atlantique. Où est le député de Grand Falls-White-Bay-Labrador (M. Rompkey) lui qui fait tant de bruit et qui a averti le caucus libéral qu'il se révolterait si le ministre ne modifiait pas ses premières propositions? Où sont ses collègues le député de Gander-Twillingate (M. Baker) et celui de Bonavista-Trinity-Conception (M. Rooney)? Où sont les députés du nord du Nouveau-Brunswick où le chômage est endémique? Pourquoi ne les voit-on pas à la Chambre aujourd'hui?

Je reconnais que c'est aujourd'hui vendredi et que demain est le jour du Souvenir. Un grand nombre de députés devaient se rendre dans leur circonscription pour assister aux cérémonies. Cependant, je m'interroge sur leur ordre de priorités. Ils feraient plus honneur à ceux qui ont perdu leur vie pour notre pays au cours des deux guerres mondiales s'ils s'efforçaient de remédier ici aux disparités économiques au lieu d'aller faire des gestes symboliques devant un cénotaphe provincial. Je pense que c'est là la réalité. Mon devoir est de rester ici à m'occuper de ce bill pour que les anciens combattants, leurs fils et leurs filles aient au moins la moitié des chances qu'ont leurs compatriotes.